

FORMATION RÉGIE DE FICTION (CINÉMA/AUDIOVISUEL)

Une formation dédiée à la régie générale, poste logistique indispensable à tout projet cinéma ou audiovisuel, avec un régime d'alternance unique.

PUBLIC CONCERNE

Profil professionnel des stagiaires :

Toute personne ayant un attrait pour le cinéma et l'audiovisuel, souhaitant se tourner vers un métier logistique. Rigueur et organisation sont des qualités indispensables à l'exécution de ce métier.

Pré-requis, expérience professionnelle :

Un bac +2 validé ou en cours d'acquisition (tous domaines confondus) est nécessaire pour postuler à cette formation. La motivation et la curiosité envers le milieu et le métier sont primordiales, tout comme une certaine cinéphilie. Une aisance informatique sera bénéfique, tout comme la maîtrise de l'anglais. Le passage du permis B est indispensable.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'École Louis-Lumière souhaite, à travers cet enseignement d'un an, en alternance, former de futurs professionnels, opérationnels, qui débiteront en tant qu'assistants régie avant de rapidement pouvoir évoluer vers la régie générale.

Tous les aspects du métier seront abordés, qu'ils soient pratiques ou réglementaires, avec des modules complémentaires permettant une meilleure professionnalisation ainsi qu'une ouverture d'esprit (tant culturelle que sur les autres métiers).

Les apprenant.es seront encadré.es par des professionnel.les, afin d'être au plus proche de la réalité du métier, ce qui est également rendu possible par le système de l'alternance. Cela permettra par ailleurs à chaque étudiant d'élargir son réseau professionnel.

Dans un premier temps, les personnes sortant de la formation seront opérationnelles pour être auxiliaires régie avant de devenir régisseurs adjoints. Elles pourront rapidement évoluer vers un poste de régisseuse générale ou de régisseur général. A plus long terme, il est possible de s'orienter vers la direction de production.

Secteurs : cinéma & audiovisuel (télévision, plateformes...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Formation d'un an décomposée en quatre grandes périodes équivalentes à des trimestres, consacrées soit à des cours et cas pratiques à l'École, soit à l'apprentissage en entreprise et/ou en tournage.

L'alternance peut se faire via un contrat d'apprentissage.

Formation entièrement prise en charge par le système de l'alternance (OPCO + entreprise), pas de reste à charge pour l'alternant.

Durée totale : 1607 heures / 365 jours

Durée hebdomadaire : 35 heures

Effectif : 8

Horaires (prévisionnels) : 9h30 – 13h ; 14h – 17h30

Lieux de formation :

Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière – Cité du cinéma – 20 rue Ampère 93200 Saint-Denis

Plateaux de tournage pour les exercices d'application.

Interlocuteur à la disposition des stagiaires : Albert ORIOL & Samuel WALTER

Tél. : 06.27.80.01.69 / 06.16.19.56.49

E-mail : a.oriol@ens-louis-lumiere.fr / s.walter@ens-louis-

lumiere.fr

Dates : du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

FORMATEURS

Référents de la formation.

Noms	Identité professionnelle
Stéphan Guillemet	Régisseur général
Didier Carrel	Régisseur général

Des professionnels feront des interventions ponctuelles tout au long de l'année afin d'ancrer les cours dans la réalité de l'industrie cinématographique.

PROGRAMME

Le programme comprend des cours et exercices pratiques en salle de cours, ainsi que des ateliers pratiques sur un plateau de tournage et chez des prestataires techniques.

1. COURS ET ATELIERS PRATIQUES

- Programme

L'environnement du régisseur : connaître l'écosystème d'un plateau de tournage, les différents postes et métiers avec lesquels la régie doit interagir au quotidien (direction de production,

administration de production, assistant.te réalisation, direction de la photographie, chef.fe machiniste, chef.fe électricien.ne, chef.fe décoration, chef.fe costumes, technicien.ne SFX, cascadeurs.euses)

Cadre juridique : conventions collectives, assurances, droit à l'image, prévention des VHSS, situation de handicap, prévention des risques et normes d'hygiène, autorisations de tournages...

La production : rôle du CNC, de Film France, économie du milieu audiovisuel Français, création de devis, l'éco-production...

La préparation et le tournage : les repérages, les autorisations spécifiques selon les lieux (notamment Paris, SNCF, aéroport, Ministère de la Justice, Ministère de la Défense, Ministère de l'intérieur, Centre des monuments nationaux), et selon les conditions de tournages (cinéma, séries, TV, studio, extérieur, en France et à l'international) ; établissement des planning et devis régie (gardiennage, convoyage, restauration, locaux annexe...).

Modules de professionnalisation : anglais, CV, régime de l'intermittence, histoire du cinéma

Maîtrise des outils informatiques.

- **Objectifs**

Cette formation vise à apprendre toutes les facettes du métier de régisseur. L'ensemble de la chaîne de production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle sera analysé, les collaborateurs de la régisseuse générale ou le régisseur général étant examinés de près.

- **Exercices**

Rédaction de devis, planning de tournages, contrats.

2. EXERCICES PRATIQUES

- **Programme**

Les cours s'accompagnent de visite et d'exercices sur un plateau, permettant une pédagogie complète rendant les apprenants opérationnels et acteurs de leur environnement rapidement.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :

Cours visant à amener une connaissance large et approfondie du contexte actuel du métier de régisseur/régisseuse.

Ateliers pratiques permettant la familiarisation des stagiaires avec les enjeux d'un tournage.

Moyens techniques à la disposition des stagiaires :

Les équipements et le matériel de l'École sont à disposition pour les besoins de la formation.

Modalité d'évaluation :

Epreuve écrite : 3H

Préparation du dossier régie : 28H

Le dossier régie sera rédigé après un repérage technique d'un décor naturel, il comprendra les éléments suivants :

- L'autorisation de tournage
- Les plans d'implantation des véhicules techniques
- Les plans éventuels des coupures de circulation
- Un devis des coûts régie : indemnité décor, ventousage, indemnité de stationnement, location de locaux annexes, etc.
- Les contrats de décors éventuels
- Les besoins humains : nombre de renforts régie nécessaires en tenant compte des amplitudes horaires de la convention collective
- Les mesures de la sécurité à envisager